

Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique

Une carte qui vous permet d'être indépendant tout en maîtrisant votre budget.

L'essentiel

La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est une carte à autorisation quasi-systématique. Avant d'autoriser le paiement à l'opération que vous souhaitez réaliser, elle vérifie, en plus des plafonds de paiement, le solde de votre compte (sauf exceptions ; voir rubrique ci-dessous «Bon à savoir»).

La carte idéale pour se familiariser avec la gestion d'un compte bancaire !



Caractéristiques

- Carte de paiement et de retrait utilisable en France auprès des commerçants et distributeurs de billets affichant les logos CB ou VISA et à l'étranger auprès des commerçants et distributeurs de billets affichant le logo VISA.
- Des garanties d'Assurances et d'Assistance pour vous couvrir, vous et votre famille, lors de vos déplacements en France et à l'étranger dont une Assistance médicale et une Assurance Décès invalidité⁽¹⁾.
- Service de mise en opposition de la carte 24h/24 et 7j/7, en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de la carte.
- Fonctionne en sans contact.
- Compatible avec les solutions de paiement mobile.
- Carte à débit immédiat.

Bon à savoir

Certains terminaux de paiement ne permettent pas de contrôler le solde de votre compte en temps réel (par exemple, parkings ou péages d'autoroutes) : les opérations pourront exceptionnellement être réalisées avec votre carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique sur ces terminaux de paiement même si votre solde est insuffisant.

Vérifiez fréquemment le solde de votre compte avant d'initier une opération avec votre carte bancaire, car à défaut de provision suffisante et disponible, des frais pourront être facturés.

Le +

Grâce à l'application mobile Caisse d'Épargne, vous avez la possibilité de **piloter votre carte bancaire*** :

- Gérer vos plafonds.
- Visualiser votre code secret.
- Verrouiller / Déverrouiller votre carte temporairement.
- Activer / Désactiver les paiements et retraits à distance et/ou à l'étranger.
- Faire opposition en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de la carte.

Ces fonctionnalités sont désormais possibles directement dans l'application mobile de votre Caisse d'Épargne.

* Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre Caisse d'Épargne. Voir autres conditions pour ces fonctionnalités de pilotage de la carte, en agence ou sur le site www.caisse-epargne.fr.



(1) Voir mentions légales au dos.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Vous être utile.

Paieement mobile

La Caisse d'Epargne vous propose deux solutions de paiement mobile sans contact*. Grâce à Apple Pay et Samsung Pay, vous pouvez régler vos achats par carte avec votre smartphone chez tous les commerçants équipés de la technologie sans contact et acceptant la marque VISA.

* Voir la liste des cartes éligibles, les appareils compatibles et les autres conditions d'utilisation de la carte Visa Caisse d'Epargne dans Apple Pay et dans Samsung Pay sur www.caisse-epargne.fr



Garantie achat⁽²⁾

Tous les achats réglés avec votre carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique Caisse d'Epargne sont couverts contre la détérioration et le vol avec effraction ou par agression.

La couverture s'élève au maximum à la valeur d'achat du bien :

- Valeur du bien : entre 75 € et 800 € TTC.
- Nombre de jours couverts (post acquisition/livraison) : 7 jours.
- Plafond de la garantie : 800 € par objet et 1 600 € par an.

Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions générales et particulières en vigueur.

(1) Les garanties d'Assurances du contrat Carte Visa sont souscrites par Visa Europe Limited, pour le compte des porteurs de cartes Visa de la Caisse d'Epargne, auprès d'AXA France IARD et AXA France VIE, entreprises régies par le Code des assurances. AXA FRANCE VIE, SA au capital de 487 725 073 € immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 310 499 959, AXA FRANCE IARD, SA au capital de 214 799 030 € immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 722 057 460 - Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE.

Les garanties d'Assistance du contrat Carte Visa sont souscrites par Visa Europe Limited pour le compte des porteurs de cartes Visa de la Caisse d'Epargne, auprès de Fragonard Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Fragonard Assurances, SA au capital de 37 207 660 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 479 065 351 - Siège social : 2 rue Fragonard - 75017 Paris.

(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions générales et particulières en vigueur.

Garantie Achat et Extension de Garantie Constructeur sont des contrats assurés par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros. Siège social, 88 avenue de France 75641 PARIS Cedex 13 RCS Paris n° B 350 663 860. BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 RCS Paris n° 493 455 042. Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100.



**CAISSE
D'EPARGNE**

Vous être utile.